

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

A. SECULA, S. MASSON, C. LAVENAN, M. MELOU, V. DROUIN,
D. FOLTRAN, S. JEANNE-BROU, A. DOUGNAC, L. GALINIER,
L. MERIEN, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET, C. BRESSON
PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO

Date de la convocation

17/04/2026

Absents excusés

F. BOYER, N. LAMBERT, S. FAUCON, R. MONTAGNON S. SEGHER,
G. VERDU, K. PAPON, M. CAREL, T. CAYUELA, C. DOMEZIL

Date d'affichage

17/04/2026

Pouvoirs

Objet de la délibération n° 32-2026

Commande publique - Création d'un nouveau
groupe scolaire – Avenants au marché

G. VERDU à S. JEANNE-BROU	N. LAMBERT à C. BOUSQUET
K. PAPON à A. SECULA	C. DOMEZIL à C. BRESSON
S. FAUCON à V. DROUIN	PAVAILLER

M. Sébastien JEANNE BROU a été nommé secrétaire

Délibération n° 01

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire à Verfeil, suivant délibération 63-2024 en date du 10 septembre 2024, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés publics de travaux (lots n°1 à 18).

Ces marchés (lots n°1 à 18) ont été notifiés aux entreprises le 4 octobre 2024.

Le marché et notamment l'article 2.1 du CCAP prévoyait une durée prévisionnelle des travaux de seize (16) mois dont deux mois de préparation de chantier, à compter de la notification du marché.

Suivant un ordre de service n°1, le planning EXE établi par le titulaire de la mission d'ordonnancement pilotage et coordination du chantier, EXE GARONNE, a été notifié aux titulaires des marchés de travaux le 4 octobre 2024.

La date de réception des travaux était prévue pour le 31 janvier 2026.

Suivant ordre de service n° 2, un nouveau planning EXE en date du 24 janvier 2025 a été notifié aux titulaires des marchés de travaux le 12 mars 2025.

Suivant ordre de service n°3, un nouveau planning EXE en date du 6.10.2025 a été notifié aux titulaires des marchés de travaux le 31 octobre 2025. Cet ordre de service prévoyait qu'en raison de l'allongement de la durée du marché (réception au 6 mars 2025) un avenant serait établi.

Compte tenu de l'allongement de la durée des travaux, en raison des aléas de chantier et notamment du retard de certains lots (lot n°3 étanchéité et lot n°4 menuiseries extérieures), il est nécessaire de prolonger la durée des travaux et de fixer une nouvelle date de réception des travaux.

Suivant le planning du titulaire du marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des travaux en date du 31 mars 2026, la nouvelle durée des travaux serait de vingt (20) mois dont deux (2) mois de préparation de chantier. La réception des travaux est donc prévue pour le 3 juin 2026.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.1414-1 et L.1414- 2

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 64-2020 en date du 25 août 2020, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat,

VU la délibération du Conseil municipal n°63-2024 du 10 septembre 2024 autorisant la signature des marchés publics de travaux,

VU la délibération du Conseil municipal n°25-2025 en date du 3 juin 2025 autorisant la signature de l'avenant n°1 au lot n°1 gros œuvre maçonnerie concernant des travaux supplémentaires,

VU la délibération du Conseil municipal n° 44-2025 en date du 9 septembre 2025nautorisant la signature de l'avenant n°1 au lot n°16 équipements de cuisine concernant des travaux modificatifs,

VU la délibération du Conseil municipal n°10-2026 en date du 17 février 2026, autorisant la signature des avenants aux lots n°1, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 16 et n°17 concernant des travaux supplémentaires et/ou modificatifs,

CONSIDERANT le planning de l'OPC en date du 31 mars 2026 et les projets d'avenants aux lots n°1 à 18 concernant l'allongement de la durée du marché et fixant la réception des travaux à la date du 3 juin 2026.

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée du marché par avenant pour tenir compte de l'allongement de la durée du chantier,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE les avenants de prolongation de durée des marchés des lots n°1 à 18 et fixe la réception au 3 juin 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation de durée des marchés pour les lots n°1 à 18 tels que présentés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : - 4 MAI 2026
Et publication ou notification du : - 4 MAI 2026